JUDO JU-JITSU CLUB DE MIRAMAS
Cosec des Molières — 1 avenue de l'Europe, 13140 Miramas
Affilié à la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et D.A. — n° 131010 — saison 2026/2027
Téléphone : …… — Courriel : ……

AUTORISATION PARENTALE DE DÉPLACEMENT ET DE TRANSPORT D'UN ENFANT MINEUR

Compétition de judo — déplacement avec transport assuré par l'enseignant du club

1. ENFANT MINEUR CONCERNÉ

Nom et prénom	……
Date de naissance	……
Lieu de naissance	……
Adresse du domicile	……
N° de licence F.F.J.D.A.	……

2. REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Représentant légal 1 — Nom, prénom	……
Qualité (père, mère, tuteur)	……
Téléphone (joignable le jour J)	……
Courriel	……
Représentant légal 2 — Nom, prénom	……
Qualité (père, mère, tuteur)	……
Téléphone (joignable le jour J)	……
Courriel	……

3. DÉPLACEMENT AUTORISÉ

Intitulé de la compétition	……
Lieu (ville, salle)	……
Distance approximative	……
Date et heure de départ	……
Date et heure de retour prévue	……
Hébergement sur place	☐ Oui ☐ Non — Lieu : ……

4. TRANSPORT ET ENCADREMENT

Enseignant / encadrant responsable	Mimoun Medhi

Qualification (DEJEPS, BPJEPS, CQP…)	……
Conducteur du véhicule	……
Type de véhicule	☐ Véhicule du club ☐ Véhicule personnel ☐ Véhicule de location
Immatriculation	……
Assurance du véhicule (compagnie, n° de contrat)	……

Le conducteur atteste être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et d'une assurance couvrant le transport de passagers dans le cadre des activités du club.

5. AUTORISATIONS DONNÉES PAR LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Soussignés, agissant en qualité de représentants légaux de l'enfant désigné à l'article 1, nous déclarons :

1) AUTORISER notre enfant à participer à la compétition mentionnée ci-dessus et à effectuer le déplacement correspondant, aller et retour ;

2) AUTORISER son transport par route, sur l'intégralité du trajet, dans le véhicule et par le conducteur désignés à l'article 4, ainsi que par tout autre encadrant du club désigné en cas d'empêchement, dont le nom nous sera communiqué ;

3) CONFIER la surveillance et l'encadrement de notre enfant à l'enseignant du club pour toute la durée du déplacement, depuis le départ jusqu'au retour au point de rendez-vous convenu, y compris pendant les temps de repas, de repos et, le cas échéant, d'hébergement ;

4) AUTORISER l'enseignant ou l'encadrant à faire pratiquer, en cas d'urgence, tout examen, soin, hospitalisation ou intervention chirurgicale rendus nécessaires par l'état de santé de notre enfant, et à faire appel aux services de secours ;

5) AUTORISER l'encadrement à prendre sur place toute décision d'organisation utile (horaires, repas, hébergement, ordre et nombre de combats, forfait ou retrait de la compétition, retour anticipé, arrêt en cas de blessure) sans consultation préalable de notre part.

6. DÉCLARATION RELATIVE À NOTRE ABSENCE VOLONTAIRE

Nous déclarons expressément :

- avoir été informés de la date, du lieu, de la distance et des horaires du déplacement, ainsi que de la possibilité qui nous était offerte d'accompagner nous-mêmes notre enfant ou de le faire accompagner par une personne de notre choix ;
- renoncer volontairement, et pour des raisons qui nous sont propres, à être présents ou représentés lors de ce déplacement et de cette compétition ; cette absence ne résulte d'aucune demande, exigence ni pression du club ou de l'enseignant ;
- en conséquence, NE PAS RECHERCHER la responsabilité du club ni celle de l'enseignant à raison de notre seule absence, ni des conséquences de celle-ci, notamment de l'impossibilité de nous consulter préalablement à une décision prise sur place dans l'intérêt de notre enfant ;
- demeurer joignables par téléphone pendant toute la durée du déplacement aux numéros indiqués à l'article 2, et nous engager à venir chercher notre enfant, ou à faire le nécessaire à nos frais, si son retour anticipé devait être décidé (blessure, maladie, comportement, annulation) ;
- que notre enfant est titulaire d'une licence F.F.J.D.A. en cours de validité et qu'il bénéficie d'une assurance responsabilité civile et individuelle accident couvrant la pratique du judo en compétition et les déplacements y afférents ;
- avoir porté à la connaissance de l'encadrement toute information médicale utile (article 7) et l'autoriser à en faire usage en cas de besoin.

Il est rappelé que la présente déclaration porte sur les conséquences de notre absence et sur les décisions d'organisation prises sur place. Conformément au droit commun, elle ne saurait exonérer le club ou l'encadrant d'une faute qui leur serait personnellement imputable, ni faire échec aux garanties des contrats d'assurance souscrits.

7. RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX ET CONTACT D'URGENCE

Médecin traitant (nom, téléphone)	……
Allergies connues	……
Traitement en cours / consignes	……
Personne à prévenir en cas d'urgence	……
Téléphone de cette personne	……
N° de sécurité sociale de l'assuré	……

8. DROIT À L'IMAGE

☐ Nous AUTORISONS ☐ Nous N'AUTORISONS PAS le club à photographier ou filmer notre enfant dans le cadre de cette compétition et à diffuser ces images sur ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, presse locale), à titre gratuit et non commercial.

9. SIGNATURES

Les deux représentants légaux signent lorsque l'autorité parentale est exercée conjointement. À défaut, le signataire unique atteste exercer seul l'autorité parentale ou agir avec l'accord de l'autre parent.

Représentant légal 1	**Représentant légal 2**
Fait à ……, le ……	Fait à ……, le ……
Mention « lu et approuvé » + signature :	*Mention « lu et approuvé » + signature :*

Pour le club — l'enseignant / le président (reçu et accepté)

Fait à ……, le ……

Signature et cachet du club :

10. PIÈCES À JOINDRE

☐ Copie de la pièce d'identité du ou des représentants légaux signataires

☐ Copie de la carte d'identité ou du passeport de l'enfant

☐ Copie de l'attestation de carte Vitale et, le cas échéant, de la mutuelle

☐ Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile de la famille

☐ Certificat médical de non contre-indication / questionnaire de santé à jour

☐ Autorisation de sortie du territoire (formulaire CERFA 15646) uniquement si le déplacement franchit une frontière

Document établi en deux exemplaires originaux : un conservé par le club, un remis aux représentants légaux.